

Intact Corporation financière annonce l'estimation du coût des sinistres liés aux catastrophes pour le deuxième trimestre

TORONTO, le 5 juill. 2018 /CNW/ - Intact Corporation financière (TSX : IFC) a annoncé aujourd'hui qu'elle estime à environ 142 millions de dollars avant impôt le coût des sinistres pour le deuxième trimestre de 2018 (0,75 \$ par action après impôt). Les pertes sont imputables aux dommages causés par la glace, la pluie et le vent lors de trois tempêtes dans le centre du pays en avril et au début mai. Les deux tiers des sinistres touchent l'assurance des biens des particuliers; pour le reste, la plupart touchent l'assurance des entreprises.

À propos d'Intact Corporation financière

Intact Corporation financière (TSX : IFC) est le plus important fournisseur d'assurance IARD au Canada et l'un des principaux fournisseurs d'assurance spécialisée en Amérique du Nord avec des primes annuelles totales de près de 10 milliards de dollars. La société compte plus de 13 000 employés à temps plein et à temps partiel qui sont au service de plus de 5 millions de clients, particuliers, entreprises, administrations publiques et clients institutionnels dans des bureaux au Canada et aux États-Unis. Au Canada, Intact offre des produits d'assurance sous la marque Intact Assurance grâce à un vaste réseau de courtiers, y compris sa filiale en propriété exclusive, BrokerLink, et directement aux consommateurs par l'intermédiaire de belairdirect. Aux États-Unis, OneBeacon Insurance Group, filiale en propriété exclusive, offre des produits d'assurance spécialisés par l'intermédiaire d'agences indépendantes, de courtiers, de grossistes et d'agences de gestion générale.

Énoncés prospectifs

Certains énoncés dans ce communiqué de presse constituent des énoncés de nature prospective. Ces énoncés comprennent, mais sans s'y limiter, des énoncés concernant le coût des sinistres et des sinistres liés aux catastrophes causés par des phénomènes météorologiques violents et les effets anticipés de la réglementation fiscale fédérale et provinciale applicable et future. Tous ces énoncés sont faits conformément aux dispositions d'exonération des lois en valeurs mobilières applicables du Canada.

Les énoncés prospectifs sont fondés sur les estimations et hypothèses de la direction à la lumière de l'expérience et de la perception de la direction des tendances historiques, de la conjoncture actuelle et des développements futurs prévus, ainsi que sur d'autres facteurs que la direction estime appropriés dans les circonstances. De nombreux facteurs pourraient faire en sorte que les résultats réels, le rendement ou les réalisations de la société ou des événements à venir ou des faits nouveaux diffèrent de façon importante de ceux qui sont exprimés ou sous-entendus dans les énoncés prospectifs. Dans le cas du coût estimatif des sinistres et des pertes, en raison de la nature préliminaire de l'information disponible pour la préparation d'estimations, les estimations futures et le coût réel des pertes et sinistres liés aux événements décrits ci-dessus pourraient être sensiblement différents des estimations courantes.

Les énoncés prospectifs contenus dans le présent communiqué sont tous visés par les présentes mises en garde et les mises en garde figurant à la rubrique « Gestion des risques » du rapport de gestion pour l'exercice clos le 31 décembre 2017 et pour le trimestre clos le 31 mars 2018. Ces facteurs ne constituent pas une liste exhaustive des facteurs qui pourraient avoir une incidence sur la société. Ces facteurs devraient, toutefois, être examinés avec soin. Bien que les énoncés prospectifs soient basés, de l'avis de la direction, sur des hypothèses raisonnables, la société ne peut garantir aux investisseurs que les résultats réels seront en corrélation avec ces énoncés prospectifs. Les investisseurs devraient s'assurer que l'information qui précède est considérée avec soin lorsqu'ils se fient aux énoncés prospectifs pour prendre des décisions. Les lecteurs ne devraient pas se fier outre mesure aux énoncés prospectifs déclarés dans le présent communiqué. La société n'a pas l'intention de mettre à jour ni de réviser les énoncés prospectifs, et ne s'engage pas à le faire, que ce soit à la suite de nouvelles informations, d'événements futurs ou autrement, sauf dans la mesure exigée par la loi.

SOURCE Intact Corporation financière

<https://salledepresse.intactfc.com/2018-07-05-Intact-Corporation-financiere-annonce-lestimation-du-cout-des-sinistres-lies-aux-catastrophes-pour-le-deuxieme-trimestre>